

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2022

RELATIVE À LA PROPOSITION DE LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES
MÉDIAS - (N° 601)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC41

présenté par
M. Pellerin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 35, substituer à la référence :

« législation européenne sur les médias »

la référence :

« règlement COM(2022) 457 final du Parlement européen et du Conseil susvisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.